

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 47/2024

OBJET : Compte administratif 2023 – budget principal

Le Conseil municipal a été convoqué le 18/06/2024 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 24 juin 2024, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Quynh NGO, M. Pascal LEROY, Mme Philomène PINTO, Adjoints au Maire; Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Claude DELOBEL, M. Albert BIOSSI, M. Yvon COADOU, M. Serge HOUZIEL, M. Thierry HORDESSEAU, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, M. Dany CAMACHO, Mme Valérie COUREAU, Mme Brigitte JARDEL, Mme Laurence AGRAPART, Mme Christel JEANNOT, Mme Annette VIRLY RICHARD, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Anthony BUNELLE, M. Gilles PRENELLE, Mme Carole PERSONNIER, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : Mme Jeannette BRAZDA donne pouvoir à Mme Quynh NGO, M. Paulo RAMOS donne pouvoir à M. Robert ALLY, M. Daniel GIZZI donne pouvoir à M. Serge HOUZIEL, Mme Fabienne RIQUART donne pouvoir à M. Albert BIOSSI, M. Corentin LEVY donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, M. Lionel MARSAULT donne pouvoir à M. Yvon COADOU, M. Martial GAUTHIER donne pouvoir à Mme Annette VIRLY RICHARD

Était absent : M. Xavier DUGOIN.

Mme Philomène PINTO, Conseillère municipale, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : R. ALLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31 et D.2342-11 et 12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°008/2023 du 6 février 2023 actant le débat d'orientations budgétaires 2023 du budget principal,

Vu la délibération n°020/2023 du Conseil municipal du 27 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 de la commune,

Vu la délibération n° 048/2024 du Conseil municipal du 24 juin 2024 approuvant le compte de gestion 2023, établi par le Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau,

Vu l'avis de la commission Finances Urbanisme en date du 17 juin 2024,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2023 de la commune,

réception par le préfet : 04/07/2024
publication : 04/07/2024

Considérant qu'il a été donné connaissance de l'exécution du compte administratif de l'exercice budgétaire et comptable 2023 de la commune,

Considérant que Madame le Maire ne pouvait prendre part au vote et qu'elle a quitté la salle, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a été donné à Monsieur Robert ALLY la Présidence du Conseil municipal pour le vote du compte administratif 2023,

Considérant que l'examen de ce document fait ressortir les résultats suivants, en concordance avec le compte de gestion 2023 :

		DEPENSES	RECETTES
2023	Section de fonctionnement	22 466 653,58 €	23 370 253,59 €
	Section d'investissement	4 105 713,84 €	4 304 124,88 €
Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		859 235,21 €
	Section d'investissement	490 631,12 €	
TOTAL		27 062 998,54 €	28 533 613,68 €

Restes à réaliser	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	981 634,37 €	948 341,40 €

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	22 466 653,58 €	24 229 488,80 €
	Section d'investissement	5 577 979,33 €	5 252 466,28 €
TOTAL CUMULE		28 044 632,91 €	29 481 955,08 €

EXCEDENT GLOBAL 2023 DE CLOTURE

1 437 322,17 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 27, contre : 5 : Mme Annette VIRLY RICHARD, M. Martial GAUTHIER pouvoir donné à Mme Annette VIRLY RICHARD, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Anthony BUNELLE, M. Gilles PRENELLE), après un vote à main levée,

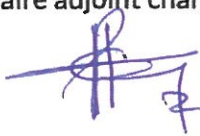
ARRÊTE la somme totale de 1 470 615,14 € comme excédent de clôture hors restes à réaliser et un résultat global de clôture de 1 437 322.17 € compte tenu de l'intégration des restes à réaliser.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser d'investissement arrêtés à 981 634,37 € en dépenses et 948 341,40 € en recettes.

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal, Madame le Maire, n'ayant pas pris part au vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Monsieur Robert ALLY
Maire adjoint chargé des finances



Délibération certifiée exécutoire
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Note de présentation

2) Compte administratif 2023- budget principal

Le Compte Administratif est le document administratif et budgétaire qui rapproche les prévisions ou autorisations inscrites budgétairement des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ainsi, le compte administratif ou bilan financier de l'ordonnateur permet d'observer les résultats comptables de l'année écoulée.

Le compte administratif ou bilan financier de l'ordonnateur relatif à l'exécution budgétaire de l'année écoulée doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier de la commune.

Ce document administratif est obligatoirement soumis par l'ordonnateur, pour approbation avant le 30 juin, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par son vote.

Conformément aux obligations réglementaires en matière de finances locales, la présente note de présentation fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Le compte administratif 2023

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les dépenses se décomposent de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		CA 2022	CA 2023	Evol CA 2022/CA2023
Dépenses réelles				
011	Charges à caractère général	4 224 095	4 537 012	7,41%
012	Charges de personnel	10 798 133	10 615 429	-1,69%
014	Atténuations de produits (SRU, FSRIF)	278 874	297 592	6,71%
65	Autres charges gestion courante	5 451 987	5 399 640	-0,96%
66	Charges financières	438 859	451 603	2,90%
67	Charges exceptionnelles	96 876	192 771	98,99%
Total dépenses réelles de fonctionnement		21 288 824	21 494 046	0,96%
Dépenses d'ordre				
042	Dotations aux amortissements	1 521 701	972 607	-36,08%
Total Dépenses de fonctionnement		22 810 524	22 466 654	-1,51%

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011-charges à caractère général : 4 537 012 € (+7.41%)

Les évolutions du chapitre de la période 2022-2023 se répartissent comme suit :

- les achats et variations de stocks de l'article 60 (fluides, achats de fournitures, de prestations de service) se sont accrus de +425 950.89 €, soit +22.46%.

Cette hausse résulte de l'explosion du coût de l'énergie qui augmente de +72.87% (+420 833.94 €)

-les dépenses des services extérieurs de l'article 61 (contrats de prestations de service avec les entreprises, locations diverses, dépenses d'entretien et de maintenance...) ont connu une baisse de - 155 669.89 €, soit -12.83 % ;

Elle se justifie par une meilleure gestion de notre patrimoine à travers la généralisation de contrat de maintenance, permettant de réduire les pannes et réparations.

Les dépenses des autres services externes de l'article 62 (Frais d'honoraires, d'actes, de publicité, de transports collectifs, frais de télécommunications, de nettoyage des locaux...) ont augmenté de + 82 696.04 € en 2023, soit + 7.90 %.

Cette hausse s'explique par le développement des prestations proposées aux habitants (de la jeunesse aux seniors) qui impacte également les prestations annexes (prestations de régisseurs et de sécurité lors des événements municipaux).

Les prestations de nettoyage des bâtiments ont également augmenté en raison d'un accroissement du recours à l'entreprise pour le ménage des bâtiments communaux.

Les impôts et taxes et versements assimilés de l'article 63 (taxes foncières...) arrêtés à 27 576.50 € ont diminué de -59.23% sur la période 2022-23. Ce chiffre s'explique par la contestation du montant de certaines taxes indument réclamées à la ville et dont certaines ont été réglées en 2022.

Chapitre 012- frais de personnel et charges assimilées : 10 615 429 € (-1.69%)

L'évolution du budget du personnel est à la baisse de -1.69% sur l'exercice 2023. Ces dépenses ont diminué du fait du non remplacement des agents partis en cours d'année ainsi que des recrutements qui sont intervenus beaucoup plus tard que prévus ou encore non réalisés.

Chapitre 014-atténuation de produits : 297 592€ (+6.71%)

Les dépenses de chapitre ont été réalisées au titre du prélèvement de loi de solidarité de rénovation urbaine (93 114.58€) et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (113 800€). Cet exercice a été marqué par un prélèvement de l'Etat de 90 677€ (reprise sur la hausse de taux de TH en 2020).

Chapitre 65-autres charges de gestion courante : 5 399 640 € (-0.96%)

Ce chapitre globalise les différentes contributions versées en 2023 à l'EPT et aux associations.

Chapitre 66-charges financières : 451 603 € (+2.90%)

Les intérêts d'emprunt augmentent essentiellement du fait de la hausse des taux.

Chapitre 67-charges exceptionnelles : 192 771 € (+98.99%)

La hausse s'explique par le remboursement du bouclier énergétique versé par l'Etat en 2022 pour un montant de 113 659€ et réclamé en 2023.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		CA 2022	CA 2023	Evol CA 2022/CA2023
Recettes réelles				
013	Atténuation de charges	151 889 €	246 451 €	62,26%
70	Produits des services	1 494 897 €	1 499 107 €	0,28%
73	Impôts et taxes	19 627 396 €	20 370 167 €	3,78%
74	Dotations et participations	1 125 123 €	981 492 €	-12,77%
75	Autres produits gestion courante	106 635 €	111 336 €	4,41%
76	Produits financiers	313 €	3 €	-99,12%
77	Produits exceptionnels	777 375 €	159 647 €	-79,46%
Total recettes réelles de fonctionnement		23 283 628 €	23 368 202 €	0,36%
Recettes d'ordre				
042	Opération de transferts entre section	18 132 €	2 052 €	-88,68%
Total Recettes de fonctionnement		23 301 760 €	23 370 254 €	0,29%

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013-atténuation des charges : 246 451 € (+ 62.26 %)

Ces recettes sont relatives aux indemnités journalières du personnel remboursées par l'assurance statutaire pour les agents titulaires et par la Caisse primaire d'assurance maladie pour les agents non titulaires, suite aux arrêts de maladie. En 2023 ont été versées des rattrapages de plusieurs mois d'absences longues (AT et longues maladies)

Chapitre 70-produit des services : 1 499 107€ (+0.28 %)

Les produits des services restent stables par rapport à 2022.

Chapitre 73-impôts et taxes : 20 370 167 € (+3.78 %)

Les recettes des impôts et taxes représentent **87 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Ces recettes intègrent les taxes des ménages arrêtées à **11 280 266 €** pour 2023. Le produit des taxes correspond à **55 %** du total du produit des impôts et taxes. Elles incluent également, l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris qui représente **38 %** des recettes de chapitre.

En 2023, la ville a perçu pour la première année la taxe d'habitation pour les résidences secondaires pour 241 000 euros.

Chapitre 74- dotations et participations : 981 492 (-12.77 %)

Ce chapitre globalise les participations versées par les partenaires institutionnels de la commune (*la Région Ile-de France, le Département, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne*).

La variation du résultat entre 2022 et 2023, réside essentiellement sur :

- La compensation perçue dans le cadre de la crise de l'énergie d'un montant de 113 659€
- D'une subvention pour le conseiller numérique de 40 000€.

Chapitre 75- autres produits de gestion courante : 111 336 € (+ 4.41 %)

Ce chapitre regroupe le revenu des locations proposées par la commune (salles municipales, inspection académique, gymnases)

Chapitre 77-produits exceptionnels : 159 647 € (-79.46%)

Pour mémoire, en 2022, la ville a perçu la cession du terrain de l'armée Leclerc d'un montant de 584 000 €.

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		CA 2022	CA 2023	Evol CA 2022/CA2023
dépenses réelles				
16	Remboursement d'emprunts	1 880 750 €	1 771 623 €	-5,80%
20	Immobilisations incorporelles	123 819 €	57 435 €	-53,61%
21	Immobilisations corporelles	879 775 €	1 195 097 €	35,84%
23	Immobilisations en cours	34 299 €	1 079 508 €	3047,36%
	opérations	1 189 181 €	0 €	-100,00%
45	Opé. pour compte de tiers	12 319 €	0 €	
Total dépenses réelles d'investissement		4 120 142 €	4 103 662 €	-0,40%
Dépenses d'ordre				
040	Opérations d'ordre de transfert	18 132 €	2 052 €	-88,68%
041	Opérations patrimoniales			
Total Dépenses d'investissement exercice		4 138 274 €	4 105 714 €	-0,79%
001	Résultat déficitaire N-1	96 922 €	490 631 €	
Total Dépenses d'investissement		4 138 274 €	4 105 714 €	-0,79%
Restes à réaliser		717 686	948 341	32,14%
Total Dépenses d'investissement après RAR		4 855 960 €	5 054 055 €	4,08%

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16-emprunts et dettes assimilées : 1 771 623 € (-5.80 %)

Ce chapitre comporte les crédits budgétaires utilisés pour le remboursement annuel du capital de la dette. Ce montant diminue en 2023 en raison de la renégociation de la dette réalisée en 2022.

Chapitre 20, 21, 23, opérations d'équipement : 2 332 039 €

Ces chapitres constituent l'ensemble des immobilisations acquises, les travaux en cours ou conduits pendant l'exercice comptable et budgétaire 2023.

Les opérations les plus importantes sont les suivantes :

- Travaux extension de l'office des Hirondelles : 1 076 771.60 €
- Travaux d'aménagement de l'espace Descartes : 228 377.43 €
- Acquisition terrain avenue Victor Hugo : 200 000 €
- Travaux et équipements des offices et des écoles : 172 823.79 €

- Acquisition de véhicules : 90 683.69 €
- Etude et travaux Saint Michel : 172 823.79 €
- Matériel informatique pour les écoles : 88 278 €
- Acquisition et équipements informatique : 74 036.09 €

Par ailleurs les restes à réaliser de 981 634.37 € correspondent aux opérations en cours au 31/12/2022 dont :

- Travaux de menuiseries à l'Hôtel de ville et bâtiment Saint -Michel : 438 460.14 €
- Travaux extension de l'office des Hirondelles : 395 461.38 €
- Achat et aménagement prox e bus : 87 821.75 €
- Mission aménagement extérieur du bâtiment Saint -Michel : 23 520 €
- Etude pour l'aménagement d'une salle multisports MANDELA : 20 280 €
- Acquisition du matériel informatique : 8 690.54€
- Travaux Descartes : 6 572.57 €
- Acquisition mobilière pour le JPP : 827.99€

a) les recettes réelles d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		CA 2022	CA 2023	Evol CA 2022/CA2023
Recettes réelles				
1068	Excédents de fonct. Capitalisés		697 961	
10	Dotations, fonds divers	1 602 924	917 165	-42,78%
13	Subv; d'investissement	593 240	316 392	-46,67%
16	Emprunts et dettes assimilées	0	1 400 000	0,00%
23	Immobilisations en cours	14 382	0	0,00%
45	Opé. pour compte de tiers	12 319	0	0,00%
Total recettes réelles d'investissement		2 222 865 €	3 331 517 €	49,87%
Recettes d'ordre				
040	Opérations de transfert	1 521 701	972 607	-36,08%
041	Opé. D'ordre Budgétaires patrimoniales		0	0,00%
Total recettes d'investissement		3 744 565 €	4 304 125 €	14,94%
Restes à réaliser		510 357	981 634	92,34%
Total recettes d'investissement après RAR		4 254 922 €	5 285 759 €	24,23%

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10-dotations et fonds divers : 917 165 € (-42.78%)

Ce chapitre regroupe les dépenses suivantes :

- Le fonds de compensation de la taxe sur valeur ajoutée (FCTVA) pour l'année 2023 perçu pour un montant de 442 086.40€. (Pour rappel, la collectivité a perçu en 2022 1 399 015.81€ correspondant à deux exercices).
- Les taxes d'aménagement comptabilisées également sur le chapitre ont été arrêtées à 475 078.10€ contre 872 025,99€ en 2022

1068-exédent de fonctionnement capitalisé : 697 960.55 €

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la couverture du besoin de financement d'investissement observé lors de la constatation des résultats 2022.

Chapitre 13-subvention d'équipement : 316 392.37€ (-46.67%)

Les financements sont relatifs à :

- Socle numérique des écoles élémentaires 68 532.77 €
- versement solde subvention régional dans le cadre du CAR 65 334 €
- acompte subvention DISL pour Prox-e-bus : 13 740.60 € ;
- une subvention préfectorale de soutien à l'investissement local pour les travaux d'extension de la restauration de l'école maternelle des hirondelles : 108 991 € ;
- le produit des amendes pour 13 740.60 €.

Chapitre 16-emprunts et dettes assimilés : 1 400 000 €

Un emprunt de 1 400 000 € amortissable sur 240 mois au taux révisable de 4.280% indexé sur le livret A+1,280 a été mobilisé auprès du Caisse d'épargne par tirage du 22 décembre 2023.

Enfin, les restes à recouvrer de 981 634 € correspondent aux subventions notifiées mais encore non perçues au 31/12/2022 et se répartissent comme suit :

-chapitre 13-subvention d'investissement :

Les restes à recouvrer concernent des subventions notifiées pour :

- Subvention pour les menuiseries de l'Hôtel de veille : 30 000 € (MGP)
- Subvention pour les menuiseries Bâtiment Saint-Michel : 114 230 € (MGP)
- Subvention pour la construction du restaurant scolaire de l'école des hirondelles : 505 940 € (Département)
- Subvention pour la construction du restaurant scolaire de l'école des hirondelles : 254 311 € (DISL Etat)
- Subvention pour l'acquisition et l'aménagement du Prox e bus : 32 059.40 € (DISL Etat)
- Subvention véhicules électriques : 11 801 € (MGP)

3 - LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

L'exécution budgétaire 2023 conduit aux résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
TOTAUX EXERCICE 2023	22 466 653,58	23 370 253,59
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 002		859 235,21
TOTAUX FONCTIONNEMENT EXERCICE 2023	22 466 653,58	24 229 488,80
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		1 762 835,22
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
TOTAUX EXERCICE 2023	4 105 713,84	4 304 124,88
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 001	490 631,12	
TOTAUX D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023 AVT RAR	4 596 344,96	4 304 124,88
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2023	981 634,37	948 341,40
TOTAUX INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	5 577 979,33	5 252 466,28
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (après RAR)	- 325 513,05	
RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE 2023		1 437 322,17

Il a été décidé lors de la reprise anticipée des résultats 2023, d'affecter au budget primitif 2024 l'intégralité de l'excédent de fonctionnement (1 762 835.22€) à la couverture du déficit de 325 513.05€ (RAR inclus) et au financement des projets d'investissements 2024.